



negoventis
LES FORMATIONS DES CCI
AUX METIERS COMMERCIAUX

Recrutez des talents commerciaux

Programme de la formation

- Marketing stratégique et opérationnel
- Elaboration d'un plan d'action commerciale
- Négociation commerciale
- Gestion de projets
- Gestion et analyse financière
- Management des équipes et des hommes
- Anglais commercial

Missions principales

- Mener directement et en autonomie les négociations complexes avec des clients
- Mettre en place des actions commerciales
- Conduire des projets de développement

Publics

- Titulaire d'un diplôme Bac +2 ou d'un certificat de niveau III
- Sens de la relation client
- Tests de positionnement
- Entretien de motivation

Cadre juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés.

INFOS PRATIQUES

Rentrée : 15 octobre 2012
Durée de formation : 12 mois
Contact : 02 96 78 55 73
jocelyne.goger@cotesdarmor.cci.fr

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau II – Bac +3
en contrat de professionnalisation

Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise
- 1 semaine au Centre de formation

Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10% pour les titulaires du Bac « Technique »

- 21 ans : 55% SMIC (ou convention collective)
- de 21 à 25 ans : 70% SMIC (ou convention collective)
- de 26 à 44 ans : SMIC
- 45 ans et plus : SMIC (exonération d'environ 80% des charges patronales)

Avantages entreprise

- Abattement des cotisations patronales de sécurité sociale (assurance maladie, vieillesse, allocations familiales) dans le cadre de la loi Fillon
- Compensation d'une partie des charges patronales par une aide versée par le Pôle Emploi pour toute embauche supplémentaire d'un jeune <26 ans en alternance (entreprise de moins de 250 salariés) OU exonération totale des cotisations patronales pour les TPE de moins de 10 salariés.
- Aide à la fonction tutorale d'environ 1500€ à 2000€ selon l'OPCA
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Stage (durée fixée par le Pôle Emploi / non financée par l'entreprise) possible avant la signature du contrat
- Aide de 4000€ versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans (sous réserve des fonds disponibles)

www.cotesdarmor.cci.fr